

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## ANPI : améliorer les délais de création d'entreprises

GMNN  
Libreville/Gabon

**G**HISLAIN Moandza Mbo-  
ma, directeur de l'Agence  
nationale de promotion  
des investissements (ANPI), a  
échangé, le 3 février dernier, avec  
l'administration des impôts ainsi  
que celle du Journal officiel.  
Il était question d'évoquer les voies  
et moyens de création d'une entre-  
prise en 48 heures dans la capitale  
et à l'intérieur du pays. Le patron  
de l'ANPI voulant impérativement  
que les opérateurs économiques de  
l'intérieur du Gabon bénéficient

des mêmes avantages que ceux  
de Libreville. "Cette réunion se  
déroule dans un cadre où nous  
notons de manière significative  
l'amélioration des délais de créa-  
tion d'entreprise. Mais nous devons  
nous améliorer pour atteindre le  
délai de 48 heures. L'autre aspect  
est le déploiement de cette perfor-  
mance à l'intérieur du pays. Parce  
que le délai de 48 heures n'est pas  
que pour Libreville", a indiqué le  
directeur. Pour ce faire, deux ac-  
tions clés ont été identifiées : que  
les guichets de l'investissement qui  
sont en province puissent héberger  
les services des impôts, histoire



Photo: H.N.M

**L'ANPI veut réduire le temps de création d'une entreprise.**

d'avoir toutes les administrations  
au même endroit pour la formalis-  
ation des entreprises. De même,  
il convient de rendre effective la

création en ligne d'entreprises de-  
puis l'intérieur.  
La formalisation de l'informel a  
aussi été à l'ordre du jour. "Nous al-

lons travailler à mettre en place des  
programmes de terrain pour for-  
maliser l'informel et permettre un  
élargissement de l'assiette fiscale."

## Un bureau de l'Agasa à l'ANPI



Photo: H.N.M

**Ghislain Moandza Mboma et Alia Maheva Maganga Moussavou, respectivement directeur de l'ANPI et de l'Agasa.**

GM. NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

**L**ES opérateurs du secteur ali-  
mentaire, phytosanitaire et  
halieutique pourront désor-  
mais se faire délivrer des agréments  
au guichet unique de l'Agence na-  
tionale de promotion des inves-  
tissements (ANPI). Le 3 février  
dernier, une convention a officialisé  
l'ouverture d'un bureau de l'Agence  
gabonaise pour la sécurité alimen-  
taire (Agasa) dans la mezzanine  
de l'ANPI.

Signé par Ghislain Moandza-Mbo-  
ma et Alia Maheva Maganga-Mous-  
savou, respectivement directeur de  
l'ANPI et de l'Agasa, le partenariat  
de mercredi dernier consacre la  
force du dialogue public-public.  
Toute chose qui permettrait de for-  
maliser l'informel. Tant plusieurs  
cibles que couvre l'Agasa demeurent  
dans ce secteur qui ne rentabilise  
pas les finances publiques. Pour  
Mme Maganga-Moussavou, l'Agasa

ambitionne d'optimiser la qualité  
du service rendu aux usagers. Aussi  
cette convention facilitera-t-elle  
les démarches administratives aux  
opérateurs économiques dans l'ob-  
tention de leurs agréments.  
Coiffé par Randy Adzembe, le  
bureau de l'Agasa-ANPI a pour  
activités principales, au-delà de  
la délivrance des agréments en un  
délai record de 2 à 7 jours, d'infor-  
mer les opérateurs sur l'obligation  
légale d'obtenir un agrément sani-  
taire ou phytosanitaire. Mieux, le  
bureau permettra de sensibiliser  
et de mettre aux normes tous les  
établissements des opérateurs éco-  
nomiques qui sont dans la base de  
données de 2019 et 2020 de l'ANPI.  
Concrètement, "il sera question,  
pour les opérateurs, de se faire en-  
registrer en ligne conformément au  
process de l'ANPI. Ensuite le dos-  
sier reçu de l'opérateur fera l'objet  
d'un contrôle d'audit", a indiqué le  
patron du nouveau bureau.

## Projet classes vertes Gabon : pérenniser les acquis

Jean MADOUMA  
Libreville/Gabon

**L**A clôture du projet classes  
vertes a suscité des encou-  
ragements de la part des  
participants. Ces derniers sou-  
haitent voir l'initiative se péren-  
niser sur l'ensemble du territoire.  
Les participants ont ainsi formu-  
lé à l'endroit du gouvernement  
et des partenaires techniques et  
financiers une batterie de recom-  
mandations. Ainsi, ils précisent  
que pour concilier les acquis du  
projet et améliorer la durabilité  
des investissements au niveau  
des différents établissements, il  
est indispensable de renforcer la  
dynamique des comités locaux  
de gestion par la sensibilisation  
et la formation des membres ;  
d'instituer les classes vertes sur  
le plan national par un texte ju-  
ridique.

Mais encore que l'éducation  
agricole soit intégrée dans les  
curricula de formation pour  
susciter les vocations chez les  
jeunes ; que l'on prenne les  
jeunes détenus dans le cadre de  
leur réinsertion sociale ; d'orga-  
niser les sorties pédagogiques  
pour permettre aux élèves de  
visiter les exploitations agricoles



Photo: Jean Madouma/L'Union

**Les membres de la plateforme du Gabon sur la nutrition lors de la clôture de l'atelier du projet classes vertes.**

afin d'enrichir leurs expériences  
agricoles.

Pour la coordinatrice nationale  
de ce projet, Olga Magoundi,  
"les problèmes d'insécurité  
alimentaire et nutritionnelle  
sont cruciaux pour notre pays.  
L'agriculture n'occupe en effet  
qu'un sixième de la population  
et perd chaque année des actifs.  
Le Gabon importe pour plus  
de 300 milliards de francs de  
produits alimentaires par an  
pour nourrir sa population. Et  
le projet classes vertes est l'une

des réponses en impliquant les  
enseignants et les élèves. Ce pro-  
jet a impacté 3 179 personnes  
dont les élèves (1 507 filles, 1 493  
garçons) ; les enseignants (28  
femmes et 23 hommes) ; les as-  
sociations des parents d'élèves  
(38 femmes et 69 hommes), les  
membres de la plateforme Sun  
(11 femmes et 9 hommes). Les  
bénéficiaires étaient les élèves  
et enseignants ; les APE, les  
communautés et parents des  
17 établissements des provinces  
de l'Estuaire et de la Ngounié".